



AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 25-262 AMENDEMENT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 46

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton a adopté le projet de règlement no 25-262 amendant le règlement de lotissement numéro 46;

QU'une assemblée de consultation publique sera tenue le 3 février 2025 à 19h à la salle du conseil municipal;

Le projet de règlement 25-262 amendant le règlement de lotissement a pour objet:

- De modifier les normes relatives à la profondeur et à la superficie de terrains afin de les adapter à la réalité d'aujourd'hui et de prévoir des exceptions aux normes dans certaines situations;

QUE le projet de règlement no 25-262 est disponible pour consultation au bureau municipal;

QUE toute personne intéressée à se faire entendre peut transmettre ses commentaires écrits par courriel à l'adresse suivante : info@saintpierredebroughton.ca ou par courrier au 42, rue Saint-Pierre, Saint-Pierre-de-Broughton (QC), G0N 1T0 ou lors de l'assemblée de consultation publique qui sera tenue le 3 février 2025 à 19h à la salle du conseil municipal;

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON, CE 20 JANVIER 2025.


Pamella-Ann Bouchard-Gagnon,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, directrice générale, résidant à Saint-Pierre-de-Broughton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis entre 13h et 17h le 20 janvier 2025 sur son site Web.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 janvier 2025.


Pamella-Ann Bouchard-Gagnon,
Directrice générale et greffière-trésorière